

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

DE\_2020\_138

Séance du mardi 15 décembre 2020

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 11/12/2020

Présents : 16

*L'an deux mille vingt et le quinze décembre l'assemblée régulièrement*

Votants: 16

*convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,*

Pour : 16

Contre : 0

Secrétaire de séance: Lucie BONICEL

Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Clara ARBOUSSET, Sophie BOISSIER, Guillaume HARVOIS

Absents:

Objet: Participation au transport scolaire - DE\_2020\_138

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée indiquant que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2019/2020 ; les communes dans lesquelles sont domiciliés des élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

L'assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20% du coût moyen départemental d'un élève transporté (2 054 € pour l'année scolaire 2019/2020), soit 410 € multipliés par le nombre d'enfants transportés domiciliés dans la commune.

Ouï, l'esposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal APPROUVE cette décision et, en conséquence, accepter de voter la quote-part communale de 8 200 €.

Autorisation est donnée à monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Stéphane Maurin

